



CLASSIQUES  
GARNIER

AUDISIO (Gabriel), « Annexe IV. Confession de foi des vaudois de Provence », *Extirper l'hérésie de Provence. Vaudois et luthériens (1530-1560)*, p. 299-301

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-14905-7.p.0299](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-14905-7.p.0299)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2023. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## ANNEXE IV

### Confession de foi des vaudois de Provence

Nous croyons qu'il n'est qu'un seul Dieu, qui est esprit, souverain créateur de toutes choses, père de tous, qui est sur tous et par toutes choses, et en nous tous, lequel on doit adorer en esprit et en vérité, et non pas en figures et choses visibles ; auquel seul nous attribuons et donnons gloire de notre vie, nourrissement, vêtement, santé et maladie, prospérité et adversité, l'aimant comme auteur de toute bonté ; le craignant comme celui seul qui peut faire vivre et mourir, le priant comme celui seul qui connaît les cœurs.

Nous croyons que Jésus-Christ est le Fils et l'image du Père et qu'en lui habite toute plénitude de divinité, par lequel nous connaissons le Père, lequel est seul notre médiateur et avocat et n'y a point d'autre sous le ciel donné aux hommes auquel il nous faille être sauvé, au seul nom duquel nous invoquons le Père, et n'usons d'autres oraisons que celles qui sont contenues en l'Écriture Sainte ou en celles concordantes en sentences.

Nous croyons que le Saint-Esprit est notre consolateur, procédant du Père et du Fils, par l'inspiration duquel nous faisons prières, étant par lui renouvelés, lequel fait toutes bonnes œuvres en nous et par lui avons connaissance de toute vérité.

Nous croyons et tenons qu'il est une seule sainte Église, qui est la congrégation de tous les élus et fidèles qui furent dès le commencement du monde et seront jusques à la fin, de laquelle notre seigneur Jésus-Christ est le chef, laquelle est gouvernée par la seule Parole et conduite par le Saint-Esprit, en laquelle tous bons chrétiens doivent converser, car elle prie pour tous sans cesser, et d'icelle la prière est agréable à Dieu, hors laquelle nul ne peut être sauvé.

Nous tenons que les ministres de l'Église, comme évêques et pasteurs, doivent être irrépressibles tant en vie qu'en doctrine, autrement

qu'on doit les déposer de tel office et en substituer d'autres en leur lieu et que nul ne doit présumer cet honneur sinon celui qui est appelé de Dieu, comme Aaron nourrissant le troupeau de Dieu, non point pour occasion de gain déshonnête et non point comme ayant seigneurie sur le clergé mais étant de courage l'exemplaire du troupeau en parole et conversation, en charité et en foi et chasteté.

Nous confessons que les rois, princes et gouverneurs sont établis et ordonnés ministres de Dieu, auxquels on doit obéir car ils portent le glaive pour la défense des innocents et punition des malfaiteurs. Pour cette cause sommes tenus de leur payer tribut, de laquelle puissance nul ne doit présumer de s'exempter, ce qui est défendu en l'exemple de notre seigneur Jésus-Christ, qui a voulu payer tribut sans entreprendre juridiction et seigneurie temporelle, seulement pauvreté et le glaive de la Parole du Père.

Nous confessons que le baptême de l'eau est un signe visible et extérieur, lequel nous représente ce que par la vertu de Dieu invisible ainsi occurrante est dedans nous, savoir est rénovation d'esprit et mortification de nos membres en Jésus-Christ, par lequel aussi nous sommes reçus de la sainte congrégation du peuple de Dieu, et protestant et déclarant de icelle notre foi et changement de vie.

Nous tenons que le saint sacrement et la table ou Cène de notre seigneur Jésus-Christ est une sainte mémoire et actions de grâces des bénéfiques que nous avons reçus par sa mort et passion, qu'on doit faire ensemble en foi et charité et d'éprouver soi-même et aussi manger de ce pain et boire de ce calice participant du corps de notre Seigneur et communiant en son sang, tout ainsi qu'il est écrit dans l'Écriture sainte.

Nous confessons que le mariage est bon et honorable, saint et de Dieu institué, lequel ne faut défendre à personne, s'il n'y a empêchement par la Parole de Dieu.

Nous confessons que ceux qui craignent Dieu en quêteront les choses qui lui plaisent, pour faire bonnes œuvres, lesquelles il a préparées afin qu'on chemine en icelles, qui sont charité, joie, paix, patience, bénignité, bonté, foi, débonnaireté, atrempance [tempérance] et autres œuvres contenues en l'Écriture sainte.

Au contraire nous confessons qu'il se faut donner garde des faux prêcheurs, desquels le but est de révoquer le peuple de la vraie adoration qui appartient au seul Dieu et enseignent de soi appuyer aux créatures

et fier, et aussi délaisser les bonnes œuvres qui sont contenues par le discours de l'Écriture sainte et de faire celles qui sont inventées par les hommes.

Nous tenons pour la seule règle de notre foi le Vieil et Nouveau Testament et nous accordons en la générale confession de la foi avec tous les articles contenus au symbole des apôtres.

(1543, C. S., *Bulletin de la Sté d'Histoire du Protestantisme Français*,  
t. 8, n° 10-12, 1859, p. 508-509)